Appel de Candidatures de la SAFER Île de France

Articles L 143.3 et R 142.3 du Code Rural et de la Pêche Maritime
La SAFER Île de France se propose de **rétrocéder ou d'échanger** ou de **louer** les biens fonciers ci-dessous désignés :

Département : VAL D'OISE (95)

Commune : ASNIERES-SUR-OISE - 19 a 78 ca
Parcelles cadastrées :
- Le bord du bois : F-452 - Le haut crocq : F-632 - Les bionnes : F-758 - Les pierres : F-313

ET

Commune : BELLEFONTAINE - 4 ha 79 a 98 ca
Parcelles cadastrées :
- Derriere le parc : ZD-39 - La miseraille : ZA-39 - Le chemin de chaumontel: ZA-47 - Le fond de coudray : ZA-136 - Le village : A-484 - Les groux : ZA-6 - Les tournevaux : ZA-102-114-124 - Prairie de bellefontaine: ZD-183

ET

Commune : BELLOY-EN-FRANCE - 73 a 30 ca
Parcelles cadastrées :
- La trouee de trianon : B-111

ET

Commune : EPINAY-CHAMPLATREUX - 63 a 10 ca
Parcelles cadastrées :
- Piece de la forge : B-33

ET

Commune : FOSSES - 15 ha 54 a 10 ca
Parcelles cadastrées :
- La miseraille : ZA-40-44 - La vigne au prieur : ZA-117 - Le buisson miseraille : ZA-11-12 - Prairie de fosses : AA-221[412]

ET

Commune : JAGNY-SOUS-BOIS - 5 a 10 ca
Parcelle cadastrée :
- Le chataignier : ZA-77

ET

Commune : LASSY 8 ha 53 a 80 ca
Parcelles cadastrées :
- La croix de lassy : ZB-251[80] - Le buisson breton : ZA-9-10-23 - Le taureau : ZB-91 - Saint cosmes : ZB-7-9

ET

Commune : LUZARCHES 63 ha 74 a 99 ca
Parcelles cadastrées :
- Bois du tremblay : H-541 - Derriere le moulin luzarch : X-12 – Gaubrelant : X-49 - L aulnaie : F-134-138-151-153-155-175-176-177-179-180 - La croix des vallees : X-28 - La flache de marly : X-103-306[101] - La haute chaussee : U-103 - La menagerie : F-

214-215-216-217-218-219 - La petite prairie : F-210 - La prairie de thimecourt : X-310[92] - La rigalle : W-67 - La savetiere : W-34 - La voirie saint roch : X-31 - Le callouet : V-13-14 - Le chateau guilbert : H-1020[579] - Le chateau guillet : U-95 - Le chemin croise : W-139 - Le dessus de la grande cou : W-33 - Le goulet : AE-24[268]-25[269]-26[270]-686[10] - Le gouy : F-301-415-416-459 - Le moulin de luzarches : X-18-20 - Le noyer a la drouarde : W-92-94-103 - Le petit compant : V-49-50-51 - Le secheron : X-308[67] - Le vauhorlay : U-266[116] - Les pendants de lassy : W-108 - Les terres saint jean : V-34 - Les trois saules : AD-1[95] - Les vignes : W-21 - Prairie du chemin de paris : AE-118[211] - Pres fontaine de messire g : V-117[49]

ET

Commune : MARLY-LA-VILLE 10 a 40 ca
Parcelle cadastrée :
- L orme ferre : ZA-3

ET

Commune : LE PLESSIS-LUZARCHES 3 a 37 ca
Parcelle cadastrée :
- Chaufour: ZA-115

ET

Commune : VIARMES 1 a 80 ca
Parcelle cadastrée :
- Le caboisson : D-488

Ces biens figurent en zone A et N du Plan Local d'Urbanisme et en zone Règlement National d'Urbanisme.
Ces biens sont loués sur une partie de la surface.

Le détail de la réglementation de la zone du document d'urbanisme peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-après, où en Mairie de la Commune où se situent les biens en question.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit, **OU EN DEPOSANT UNE DEMANDE SUR SON SITE INTERNET A L'ADRESSE : www.saferidf.fr, AU PLUS TARD LE 15/04/2019.** Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.
SAFER de l'Ile-de-France – 19 rue d'Anjou 75008 PARIS
Tél. : 01 42 65 28 42 - Fax : 01 42 65 08 50
Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.